

Présents : Sophie COLAS, Damien BORNENS, Catherine DOUKMEDJIAN, Serge JOURNAL, Lucie BRILLAT, Stéphanie DUCRUET, Tom BORDIGONI, Lydie PLAT, Bernadette BOCCON.

Excusés: Jean-Luc KOHLER, Jacques BARUT pouvoir à Serge JOURNAL, Eddy TRANCHAND, Jérôme LEGEROT-GERMAIN pouvoir à STEPHANIE DUCRUET, Thomas RAINER

Date de convocation: 19 mars 2025

Secrétaire de séance: Lydie PLAT

Ouverture de séance : 19H35

Clôture de séance : 22H00

L'ordre du jour proposé était le suivant :

- Délibération délégation de signature pour une autorisation d'urbanisme déposée par le Maire.
- Délibération attribution marché public extension du hangar communal.
- Délibération signature convention SDIS
- Délibération cadeau départ en retraite agent communal.
- Délibération prêt travaux budget eau
- Vote compte de gestion budget principal
- Vote compte de gestion budget annexe
- Question diverses

Le Conseil adopte le procès-verbal du 17 février 2025.

**Délibération délégation de signature pour délivrer une autorisation de
demande d'urbanisme déposée par la Maire**

Madame la Maire expose,

Afin de respecter l'article L422-7 du code de l'urbanisme indiquant notamment que si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de déclaration préalable, soit en nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la Commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Seul le conseil municipal peut, par délibération, désigner un de ses membres pour délivrer le permis. Une délégation du Maire à un adjoint ne saurait suffire.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2122-18, L2122-19 et L2122-23;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L422-7;

Vu la déclaration préalable déposée le 12 mars 2025 par Monsieur Romain Colas pour le changement de la clôture grillage par une clôture fer forgé gris anthracite sur muret existant de 0,60 et l'agrandissement d'une porte de grange existante sur la commune de Challonges.

Après avoir délibéré,

Décide

- de donner délégation de signature à M. Damien Bornens, adjoint au Maire de Challonges pour la déclaration préalable déposée le 12 mars 2025 par Monsieur Romain Colas pour le changement de la clôture grillage par une clôture fer forgé gris anthracite sur muret existant de 0,60 et l'agrandissement d'une porte de grange existante sur la commune de Challonges.

Le Conseil vote à l'unanimité

Délibération attribution marché public extension du hangar communal.

Madame Le Maire présente les résultats de la réunion d'appel d'offres pour le marché d'extension d'un bâtiment communal.

Procédure : la présente consultation est passée selon une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1 du Code de la commande publique.

Support de publication : <http://www.mp74.fr/accueil.htm>

Date d'envoi de l'avis d'appel à la concurrence : 31/01/2025

Date limite de remise des offres : vendredi 21 février 2025 à 12h00

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

Ouverture, analyse et jugement des offres :

24 candidats ont remis sur la plateforme de dématérialisation mp74.fr dans le délai fixé par le règlement de consultation.

Aucun candidat n'a remis de plis hors délai (cf. registre de dépôt des plis joint)

Les plis contenant les documents relatifs aux offres ont été téléchargés le 25/02/2025 par la maîtrise d'ouvrage.

Suite au téléchargement des plis et l'analyse des offres, le marché a été déclaré fructueux. L'analyse et le jugement des offres sont détaillés dans les pages suivantes.

Demande de précisions :

Il n'a pas été demandé de précisions aux entreprises.

Candidatures :

Rappel des critères de sélection des candidatures :

- 1- Prix des prestations
- 2- Planning des travaux
- 3- Moyens matériels et humains

Choix des candidats pour la réalisation des travaux : réunion le 13/03/2025 à 17h00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire à signer les marchés publics suivants :

N° lot	Intitulé du lot	Dénomination sociale	Marché de base HT
1	TERRASSEMENT / VRD	T.P.A.F. GIET	68 117,11 €
2	MICROPIEUX	MDTS	12 700,00 €
3	GROS ŒUVRE	CBTP	4 211,00 €
4	OSSATURE COUV BARDAGE	COULLOUX CONSTRUCTION	89 864,49 €
5	PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	ALPES SOLAIRE ENERGIES	32 165,83 €
6	ELECTRICITE	VAL' ELEC	4 345,00 €
7	PLOMBERIE / SANITAIRE	BENOIT GUYOT	1 850,30 €
MONTANT TOTAL HT			213 253,73 €

Le Conseil vote à l'unanimité

Délibération signature convention SDIS

Le Conseil Municipal est informé de la demande régulière du SDIS d'utiliser certains espaces ou bâtiments communaux pour réaliser des stages ou des exercices, afin d'améliorer la formation des sapeurs-pompiers et assurer ainsi un service de qualité en cas d'intervention. Jusqu'à ce jour, les demandes étaient traitées au coup par coup, avec une autorisation exceptionnelle de Mme le Maire pour chaque exercice. Il est proposé de fixer un cadre plus précis pour ces mises à disposition, avec la signature d'une convention permanente avec le SDIS pour une durée d'un an à compter de la signature. Cette convention concernerait les sites suivants : caves et montées d'escaliers de l'écoles publiques, services techniques.

La Commune est prévenue un mois avant la date de l'exercice.

Le Conseil vote à l'unanimité et autorise Mme le Maire à signer la convention.

Délibération cadeau départ en retraite agent communal.

Madame le Maire présente que l'agent postal de la commune, en poste depuis 40 ans, fait valoir ces droits à la retraite à compter du 1^{er} avril 2025.

Après calcul de ses congés annuels, elle quittera ses fonctions le 01^{er} avril 2025.

Pour le remercier de son engagement envers la commune, il est proposé de lui faire un cadeau d'une valeur de 650 € sous la forme d'un bon d'achat ainsi qu'une tablette tactile.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré et à l'unanimité, acceptent cette proposition d'offrir un cadeau d'une valeur de 650 € en bon d'achat et d'une tablette d'une valeur de 350 €

Le Conseil vote à l'unanimité

Délibération prêt travaux budget eau

Madame La Maire rappelle que pour les besoins de financement des 2 opérations ci-après :

- Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable du hameau de Volland
- Renouvellement du réseau d'eau potable chemin de Jalavoir et impasse du Château

il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 300 000 EUR.

Le Conseil, après avoir pris connaissance des offres de financement proposées par la Banque Populaire et La Banque des Territoires, et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : De contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt d'un montant total de 300 000 € et dont les caractéristiques sont les suivantes

:

- Ligne du Prêt : PSPL – Aqua prêt
- Montant : 300 000 euros
- Durée d'amortissement : 25 ans
- Périodicité des échéances : Semestrielle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.40 %
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
- Amortissement : Prioritaire
- Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 200 €

ARTICLE 2 : De signer le contrat de prêt réglant les conditions du contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Le Conseil vote à l'unanimité.

Délibération Compte administratif compte de gestion 2024

Madame le Maire Le conseil Municipal vote (11 pour) le compte de gestion établi par le centre de gestion comptable de RUMILLY, comptable de la commune, conforme au compte administratif de la commune.

Affectation du résultat 11 pour

Le conseil Municipal vote (10 pour) le compte administratif, Madame Le Maire n'a pas le droit de voter son compte administratif arrêté comme suit :

		DEPENSES		RECETTES	
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	639 157.31 €	G	708 135.01 €
	-----			-----	
	Section d'investissement	B	297 666.86 €	H	468 658.46 €
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2024	Report en section de fonctionnement (002)	C	0.00 (si déficit)	I	462 532.61 € (si excédent)
	-----			-----	
	Report en section D'investissement (001)	D	0.00 € (si déficit)	J	362 044.07 € (si excédent)
		=		=	
	TOTAL (réalisations + reports)		936 824.17 € = A+B+C+D		2 001 370.15 € =G+H+I+J
RESTES A RÉALISER A REPORTER EN 2025	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	-----			-----	
	Section d'investissement	F	686 612.60 €	L	0,00
	TOTAL des Restes à Réaliser à reporter en 2025	E+F	686 612.60€		0,00 =K+L
RÉSULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement		639 157.31 €		1 170 667.62 € =G+I+K
	-----	= A+C+E		-----	
	Section d'investissement		984 279.46 €		830 702.53 € =H+J+L
	-----	= B+D+F		-----	
	TOTAL CUMULE		1 623 436.77 € = A+B+C+D+E+F		2 001 370.15 € =G+H+I+J+K+L

Le conseil vote à l'unanimité

DELIBERATION Compte administratif compte de gestion 2024 eau

Le conseil Municipal vote (11 pour) le compte de gestion établi par la perception de Rumilly, comptable de la commune, conforme au compte administratif de la commune.

Affectation du résultat 11 pour

Le conseil Municipal vote (10 pour) le compte administratif, Madame Le Maire n'a pas le droit de voter son compte administratif arrêté comme suit :

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE EXECUTION
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	77 823.69 €	G	86 444.54 €	8 620.85 €
	-----			-----		-----
	Section d'investissement	B	37 773.60 €	H	43 979.51 €	6 205.91€
		+		+		

REPORTS DE L'EXERCICE 2023	Report en section d'exploitation (002)	C	0.00 (si déficit)	I	0.00 € (si excédent)	
	Report en section D'investissement (001)	D	0.00 € (si déficit)		70 836.26 € (si excédent)	

TOTAL (réalisations + reports)	115 597.29 € = A+B+C+D	201 260.31 € =G+H+I+H	85 663.02 €
---------------------------------------	----------------------------------	---------------------------------	--------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2024	Section d'exploitation	E	0.00	K	0.00	
	Section d'investissement	F	238 454.24 €	L	0.00 €	
	TOTAL des Restes à Réaliser à reporter en 2024	E+F	238 454.24 €	=K+L	0.00 €	

RESULTAT CUMULÉ	Section d'exploitation	= A+C+E	77 823.69 €	=G+I+K	86 444.54€	8 620.85 €
	Section d'investissement	= B+D+F	276 227.84 €	=H+J+L	114 815.77€	- 161.412.07 €
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	354 051.53 €	=G+H+I+J+K+L	201 260.31 €	- 152 791.22 €

Le Conseil vote à l'unanimité

Questions diverses

Boulangerie : la mise aux enchères du fonds de commerce de la boulangerie aura lieu le 15 avril prochain

Eclairage public: Le bon fonctionnement de l'éclairage public sera vérifié par Mme Ducruet avant signalement à la Régie d'électricité.

La commission Vie challongoise: la commission s'est réunie le ? (as-tu la date?): un point a été fait sur l'utilisation des salles, notamment la salle des fêtes, avec un cahier précisant le fonctionnement des équipements. Une prochaine réunion avec les présidents des associations permettra de les informer des nouvelles dispositions.

La Secrétaire
Lydie PLAT

La Maire de Challonges
Sophie COLAS

